



PPAP : 1017 S 07559	Directeur de publication : Jacques CHRISTIEN	Prix : 0,4 €	N° 4 (nouvelle série)
<p>SOMMAIRE Bulletin de juin 2017</p> <p><u>Page 1</u> : Édito. Projets Macron. <u>Pages 2 et 3</u> : Compte-rendu du stage Conditions de travail, santé et sécurité des personnels. Protection sociale : «Référencement », quels enjeux ? Stage d'octobre de la FSU Bretagne. <u>Page 4</u> : Soutenons les AVS. Bilan de la réforme du Collège dans le Finistère.</p>	<p>Maison du Peuple 2 Place É.Mazé 29283 BREST CEDEX Tél : 06 32 24 52 00</p> <p>71 rue Jacques Le Viol 29000 QUIMPER Tél : 02 98 53 76 77</p> <p>Email : fsu29@fsu.fr</p> <p>Site : http://bretagne.fsu.fr</p>	<p>Quimper PPDC PRESSE</p> <p>Dispensé de timbrage</p> <p>30/06/2017</p> <p>P</p> <p>PRESSE DISTRIBUÉE PAR LA POSTE</p>	

Composé et imprimé
par nos soins

SITUATION NOUVELLE, VIGILANCE DE RIGUEUR

Nos craintes se sont révélées justes. Un système électoral peu démocratique et la division ont conduit au pouvoir quasi absolu un nouveau parti prêt à mettre à bas par ordonnances et au pas de charge le Code du travail, pilier de la protection des salariés du privé. Reconstruction de la bourgeoisie de 1948 qui écrase le peuple au nom de la République ?

Pas de quoi non plus nous réjouir avec un FN certes battu mais banalisé à plus de 10 millions de voix, record historique, d'autant qu'en bon président attrape-tout Emmanuel Macron poursuit en l'aggravant la chasse aux migrants. Certes la FSU et ses syndicats de l'EN ont acté des avancées concernant les rythmes scolaires dans le premier degré et se sont abstenus au sujet des modifications de la désastreuse réforme des collèges. Comme pour le PPCR ce qui est pris n'est plus à prendre mais nous sommes très loin du compte.

S'appuyer sur la profession, défendre les métiers, les conditions de travail et les rémunérations, la FSU et sa section départementale en tirent leur force. Le stage sur les conditions de travail, la santé et la sécurité

des personnels que nous avons organisé en mai à Brest en est un bon exemple.

Youn Le Roy

Projets Macron concernant les fonctionnaires (actifs et retraités)

- suppression de 120 000 postes
- baisse des dépenses publiques de 60 milliards d'€
- développement des recrutements par contrat
- réforme des retraites avec un système par points
- alignement des régimes de retraite
- remise en cause du Code des pensions
- passage de 800 à 900 € du minimum vieillesse
- pas de déblocage des pensions
- allègement des cotisations sociales des salariés, compensée par une augmentation de la CSG qui pour les retraités au taux normal passera de 6,6 à 8,3 %
- exonération de la taxe d'habitation pour les ménages ayant moins de 3800 € de revenus mensuels nets

COMPTE-RENDU DU STAGE « CONDITIONS DE TRAVAIL, SANTÉ ET SÉCURITÉ DES PERSONNELS »

Un stage FSU « Conditions de travail, santé et sécurité des personnels » a eu lieu les 16 et 17 mai 2017 à Brest. Une soixantaine de participants étaient présents ces deux jours. Le sous-titre du dossier distribué aux collègues était malicieusement intitulé « Risques psychosociaux : travailler peut nuire à la santé ». Il s'est avéré au cours des discussions et partages en commissions que nous n'étions pas éloignés de la vérité... .

En effet, nombre de situations vécues sur le lieu de travail sont actuellement très difficiles, voire dramatiques !

Mme Dominique CAU-BAREILLE, maître de conférences en ergonomie à l'université de Lyon et auteur de nombreux ouvrages a noté la trop grande résilience de la profession qui s'efforce de répondre aux injonctions institutionnelles parfois contradictoires. Elle préconise de garder son esprit critique et de garder confiance en ses capacités professionnelles.

Un volet a aussi été consacré aux fins de carrière : la non-prise en compte de l'allongement de la durée de services peut amener les personnels en situation de souffrance. Il serait temps d'en tenir compte et d'aménager les fins de carrière...

Un buffet-débat a suivi, alimenté par les interventions des participants...

Le lendemain, les personnes présentes ont pu participer à l'un des trois ateliers d'échange sur les problèmes de harcèlement, l'allongement de la durée de la carrière et ses conséquences ainsi que sur l'épuisement professionnel. Ce lieu de paroles sans

jugement et libre a permis l'émergence de nombreux problèmes.

La FSU a rappelé à plusieurs moments aux personnels qu'ils ne devaient pas aller au front sans accompagnement, car l'administration a du mal à accepter que l'on fasse des vagues...et se retourne souvent contre la personne qui dénonce des problèmes même si elle est dans le juste. Par exemple dans le cas de harcèlement au travail, l'administration dans la plupart des cas soulevés a résolu le problème par les mutations... des harcelés !

Les réponses pouvant être apportées à ces problèmes : les CHSCT et les registres « danger grave et imminent » et « santé et sécurité » restent très méconnus des personnels. Il nous appartient de nous saisir de ces nouveaux outils pour améliorer nos conditions de travail. De même il est apparu au cours de ce stage que les différentes modalités de congés sont aussi peu connues (congés médicaux, CLM, CLD). Il est facile de se perdre dans toutes ces procédures. Pourtant, cela peut avoir des répercussions très lourdes comme le passage à mi-traitement ! Les dossiers doivent être préparés avec des délégués du personnel.

Si on devait retenir une seule chose de ce stage, pourtant très riche, ce serait : **NE RESTEZ PAS SEUL !** Nous sommes là pour vous accompagner et vous aider.

Nathalie Rospart, SNUipp-FSU

PROTECTION SOCIALE : « RÉFÉRENCIEMENT », QUELS ENJEUX ?

En complément de l'article de Jean-Marc (bulletin de mars), quelques précisions concernant les enjeux du référencement.

L'Accord National Interprofessionnel (ANI) entré en application le 1er janvier 2016 a généralisé la

complémentaire collective obligatoire dans le privé, avec une **participation employeur d'au minimum 50%**. Dans la Fonction Publique, l'aide de l'État-employeur pour les « complémentaires » de ses personnels, est dérisoire : **3,50€/an/agent** au

Ministère de l'EN par exemple. De plus, chaque ministère a la possibilité d'imposer un cahier des charges auquel doivent satisfaire les prétendants au « RÉFÉRENCIEMENT ». Ce cahier des charges est établi avec une logique de mise en concurrence des répondants. Cette subvention est versée à l'organisme complémentaire et doit venir en déduction des cotisations demandées aux adhérents.

Pour l'Education Nationale, en 2007, un premier référencement a retenu la seule MGEN comme « complémentaire ». En 2017 un 2ème référencement va être décidé pour 7 ans, et risque d'entraîner des dégradations dans la couverture santé. Le Ministère n'a pas renoncé à référencer jusqu'à trois opérateurs différents, ce qui va engendrer une concurrence féroce se traduisant par une segmentation des offres et une diminution des adhésions, et mettant à mal les mécanismes de solidarité. Le nouveau cahier des charges ouvre la porte aux tarifs à la carte, différenciés suivant le risque et l'âge et se traduira par une régression de la couverture sociale, sauf à cotiser davantage :

- **il exclut de l'offre référencée l'aide à domicile, l'accompagnement des sorties d'hospitalisation, la psychiatrie et la couverture de la perte d'autonomie.**

exemple: aujourd'hui **tous** les adhérents MGEN cotisent pour la perte d'autonomie à un prix très

intéressant (1,54€/mois en moyenne pour un actif), pour une rente de 120€/mois. Si cette offre n'est plus incluse et devient une option, le périmètre de cotisants diminuant, la cotisation augmentera.

- **il ne prévoit pas l'obligation du couplage santé/prévoyance.**

exemple: dans le cas d'arrêt pour maladie grave, le salaire est maintenu à 100% pendant 3 mois, puis passe ensuite à 50%. Jusqu'à présent la MGEN complétait à hauteur de 77% du salaire. Sans couplage, cette garantie devenue optionnelle, et sera soumise à cotisation supplémentaire.

- **Il y a cependant une amélioration des remboursements en optique et dentaire.**

La FSU s'est prononcée pour une politique ambitieuse de santé publique égalitaire et solidaire, passant par une reconquête de la Sécurité Sociale. Des propositions existent: système Alsace-Moselle, assurance-maladie universelle,...

On ne peut que déplorer la faiblesse de la mobilisation sur ces revendications mais face aux menaces il y a urgence à construire un mouvement syndical et citoyen de grande ampleur pour peser notamment dans les débats de la campagne pour les législatives.

Paul ABILY, section des retraités

4 ET 5 OCTOBRE AU BONO (56), STAGE RÉGIONAL DE LA FSU BRETAGNE « ET SI ON RECOMMENÇAIT À PENSER AU FUTUR ? » ALTERNATIVES POUR DE NOUVELLES MOBILISATIONS.

Ce stage abordera plusieurs des grandes thématiques qui ont émergé au cours de la récente campagne présidentielle: revenu universel, sécurité sociale universelle, planification écologique, dépénalisation/légalisation du cannabis, 6ème République, ou encore les scénarios de réorientation des politiques économiques en Europe... Il posera la question de la reconstruction d'un cadre théorique pour les penser ainsi que d'espaces militants pour les partager, l'objectif de ces deux journées étant de tenter d'apporter une compréhension de ce qui se joue aujourd'hui pour notre syndicalisme porteur d'un projet de transformation sociale particulièrement tourné vers la jeunesse. De nombreux-

ses chercheuses et chercheurs, actrices et acteurs militant-e-s seront présent-e-s, dont Jean-Marie Harribey, ancien Maître de Conférences en Sciences économiques à Bordeaux-IV, co-président du Conseil scientifique d'ATTAC, Frédéric Pierru, sociologue, Chargé de recherches au CNRS, professeur à Lille 2, et Pierre Bitoun, sociologue, co-auteur du livre Le Sacrifice des paysans. Les collègues intéressés peuvent déjà déposer leur demande de congé pour formation syndicale auprès de leur chef d'établissement et parallèlement s'inscrire en ligne via le site de la FSU Bretagne.

Jean-Marc CLÉRY, CFR

ÉDUCATION NATIONALE : SOUTENONS LES ASSISTANTS DE VIE SCOLAIRE

Le mercredi 7 juin dernier, votre FSU 29 organisait une réunion d'information syndicale AVS. Oui, vos syndicats sont ouverts à tous les personnels précaires de vos équipes du primaire comme du secondaire, pour encore plus de solidarité. Dites-le leur, la plupart ne le savent pas.

- **680€** ! Un vrai salaire d'esclave. Aidez-les à valoriser leur travail autrement, ils en savent souvent plus que nous sur les publics qu'ils accompagnent.

- Ils sont trop souvent mal accueillis dans les établissements, alors qu'ils ont les mêmes besoins d'information et de présentation que les enseignants.

- Ils n'ont **statutairement pas le droit d'être responsable seul** (même à plusieurs AVS) d'un enfant

ou d'un groupe, encore moins de remplacer un enseignant absent, ne leur demandez pas! C'est une situation de danger professionnel anxiogène.

- Ils sont particulièrement exploités par l'IA29 qui les fait travailler 24h payées 20h. C'est illégal. Par peur de ne tout perdre, ils se taisent. Nous défendrons leurs droits devant les prudhommes, certains de gagner.

Nos AVS ont besoin de nous comme nous avons d'eux. N'ajoutons pas d'humiliations par inattention, l'administration leur en donne largement leur part par un mépris constant.

Yann FOUCHER, SNUipp-FSU

ÉLÉMENTS DE BILAN DE LA RÉFORME DU COLLÈGE DANS LE FINISTÈRE

Dans les collèges que le SNES a visités, les situations rencontrées étaient assez disparates concernant la mise en œuvre de la réforme.

Si les EPI ne figuraient pas dans les emplois du temps élèves dans beaucoup d'établissements, leur mise en œuvre par les équipes pédagogiques était souvent "bricolée" par manque de temps et de moyens. De même avec l'AP dans les disciplines. Les chefs d'établissement ont souvent compris que ce n'étaient pas ces "gadgets" qui allaient améliorer la situation.

Ce qui ressort surtout, c'est le travail permanent et très astreignant des collègues pour refaire tous les cours afin de répondre aux nouveaux référentiels. Certaines disciplines comme physique-chimie et SVT ont été particulièrement servies, mais français, histoire-géo, ..., également. Avoir un cours d'avance sur les élèves et l'accoucher dans le stress ne sont pas bons pour la santé !

Au Conseil supérieur de l'éducation le 6 juin, le ministère a présenté des aménagements de cette réforme de 2016.

Signalons notamment le retour des langues anciennes et des classes européennes, l'assouplissement de l'AP et des EPI qui seront débattus en conseil pédagogique et plus ou moins facultatifs.

Ce n'est pas très clair, et surtout sans moyens budgétaires nouveaux, et ouvrant la voie à des arrangements locaux où le chef d'établissement aura davantage la main pour choisir et juger de la valeur de tel ou tel projet. Nous sommes très inquiets du pouvoir qu'ils auront sur les orientations pédagogiques voire sur les pratiques de collègues.

Pour l'instant on attend la rentrée avec les directives qui seront précisées. Le SNES restera vigilant et ne manquera pas de défendre la liberté pédagogique des collègues et la nécessité que la charge de travail rencontrée cette année sera moindre pour la prochaine rentrée. « O tempora, o mores »...

Yves PASQUET, SNES-FSU